

MONOGRAPHIE – AUTRICHE

Remarque préliminaire : dans ce document, l'abréviation "CESCA" signifie "**Coopération Extérieure dans les Secteurs de la Culture et de l'Audiovisuel avec les pays tiers non membres de l'Union européenne/Espace économique européen et non candidats**".

Cette abréviation prend ainsi en compte le périmètre géographique de l'étude qui exclut la coopération extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel des Etats membres de l'Union et des autres membres de l'EEE avec les autres Etats membres de l'UE/ EEE et les pays candidats à l'adhésion.

1. Synthèse

- ⇒ **La politique culturelle internationale de l'Autriche représente le troisième pilier de la politique étrangère du pays.** Elle rentre dans le cadre d'une politique d'image et constitue un instrument diplomatique de premier ordre ; elle représente, selon les termes du Ministère des Affaires Etrangères, un « investissement pour l'avenir du pays ». L'objectif général de la CESCA du pays est de sensibiliser les pays étrangers à la richesse culturelle.
- ⇒ **Le système autrichien en matière de coopération culturelle extérieure repose sur l'action de trois administrations centrales principales : le Ministère des Affaires Etrangères, la Chancellerie fédérale et le Ministère chargé de la Culture**¹.
- ⇒ Ce système reste relativement centralisé : le principal décideur en matière de politique culture extérieure est en effet le Ministère des Affaires Etrangères, qui à la fois élabore la stratégie de politique culturelle internationale, et met en place les conditions nécessaires à l'atteinte de ses objectifs par l'intermédiaire d'organismes dépendant directement de lui (les *Kulturforen* et les représentations diplomatiques). Il consacre 1,7% de son budget aux activités opérationnelles de coopération culturelle extérieure, soit 5,2 M€ sur un budget global de près de 300 M€ en 2002. Sur ce montant, 58% sont attribués pour des projets menés par les Forums culturels.
- ⇒ Par ailleurs, la Chancellerie fédérale consacre 8 M€ à la coopération culturelle extérieure, soit 10%² de son budget de 79,6 M€ (hors financements des théâtres fédéraux) ; et la ville de Vienne consacre 0,34% de son budget culture (163 millions d'euros) à des projets d'échanges internationaux (hors subventions à des acteurs culturels qui ont une activité à l'international)³.
- ⇒ **De nouvelles orientations stratégiques**, résumées dans le document *Auslandskulturkonzept NEU*, **ont été définies en 2001**, avec la prise en compte des nouveaux défis apparus en matière culturelle sur la scène internationale. Elles ont conduit à une réorganisation du cadre institutionnel dans un but d'harmonisation de la politique culturelle extérieure, ainsi qu'à un redéploiement à la fois géographique et thématique des actions menées.
- ⇒ L'Autriche est **favorable au renforcement du rôle l'Union européenne** dans le domaine de la CESCA, notamment à travers ses délégations à l'étranger. Cependant, elle est fortement opposée à la création de nouvelles structures en la matière.

¹ *Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Kultur*

² Source : estimation entretien juillet 2003

³ Source : rapport d'activités du département Culture de la Ville de Vienne (2002).

2. Mise en évidence des principales caractéristiques nationales en terme de coopération culturelle dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel

▪ Les acteurs et leurs missions

C'est le **Ministère des Affaires Etrangères**, et plus précisément sa Direction Culture, elle-même composée de quatre sous-unités, qui organise, définit et conçoit la politique culturelle internationale de l'Autriche. Ce sont principalement les **unités 5.1** (coordination, planification, affaires financières et législatives et évaluation) et **5.2** (planification, organisation et évaluation des manifestations culturelles et scientifiques à l'étranger, développement des méthodes et des instruments de la politique culturelle extérieure et élaboration de programmes spéciaux) qui sont responsables de la CESCO. Le champ d'application de leurs compétences couvre aussi bien les pays tiers, que les Etats membres de l'Union européenne.

Il s'appuie sur le réseau des ambassades et consulats généraux autrichiens à l'étranger, ainsi que sur les *Kulturforen*, créés en 2002 à la suite de l'adoption de la nouvelle politique culturelle extérieure, *Auslandskulturkonzept NEU*. Ils sont le résultat de la réforme institutionnelle opérée en 2001 dans l'objectif d'atteindre une meilleure harmonie entre les différents acteurs, et de développer ainsi une « corporate identity ».

Ces **Forums culturels** sont au nombre de 28. Ils sont présents dans 25 pays (dont 13 hors Europe 30)⁴. Ils dépendent directement du Ministère des Affaires Etrangères et se sont substitués aux anciens « Instituts culturels » et « attachés culturels ». Dans les pays où un forum culturel existe, ce sont eux qui sont en charge de la mise en œuvre de la CESCO, les ambassades n'ayant alors aucune attribution en la matière.

Le lien entre la Direction Culture du Ministère des Affaires Etrangères d'un côté et les ambassades et Forums culturels de l'autre est relativement étroit.

Au sein de la Direction Culture, l'unité 5.1. est en effet responsable de la coordination, la planification et l'évaluation des actions de CESCO des acteurs déconcentrés. Les ambassades et Forums culturels soumettent en fin d'année un projet de plan d'actions pour l'année suivante. Ce projet est ensuite évalué et approuvé par la Direction Culture selon des critères financiers et de contenu définis par le Ministère.⁵ Dans le cadre de ce programme annuel, les Forums et ambassades soumettent trois fois par an des projets individuels à l'approbation de la Direction Culture. Il est à noter que les enveloppes budgétaires sont attribuées annuellement à chacun des Forums et ambassades et sont déterminées indépendamment de ces soumissions de projets individuels, qui sont avant tout un moyen de garantir l'adéquation des projets avec la stratégie du Ministère.

D'autres **organismes spécialisés** subventionnés par le Ministère des Affaires Etrangères sont également en charge de la CESCO, et notamment les 50 **Bibliothèques autrichiennes** présentes dans 23 pays (dont 18 dans des pays hors Europe 30)⁶ ainsi que **l'Institut Autriche GmbH** dont l'objet est de proposer des cours de langue allemande à l'étranger.

La Chancellerie fédérale dispose de compétences en matière de CESCO via la subvention de projets conduits par des organisations et des artistes autrichiens à l'étranger. Elle ne met cependant pas directement en œuvre des actions de CESCO.

Par ailleurs, **le Ministère chargé de la culture est lui aussi** amené à intervenir dans la coopération culturelle extérieure par le financement de projets..

Enfin, les **Länder** conduisent également des activités de coopération extérieure de leur propre initiative. La fréquence et le type d'actions menées varient en fonction du Land, le plus actif étant le **Land de Vienne**. Celui-ci intervient à la fois par le biais de financements à des

⁴ Canada, Croatie, Egypte, Etats-Unis (2), Iran, Israël, Japon, Mexique, Russie, Turquie, Ukraine, Yougoslavie

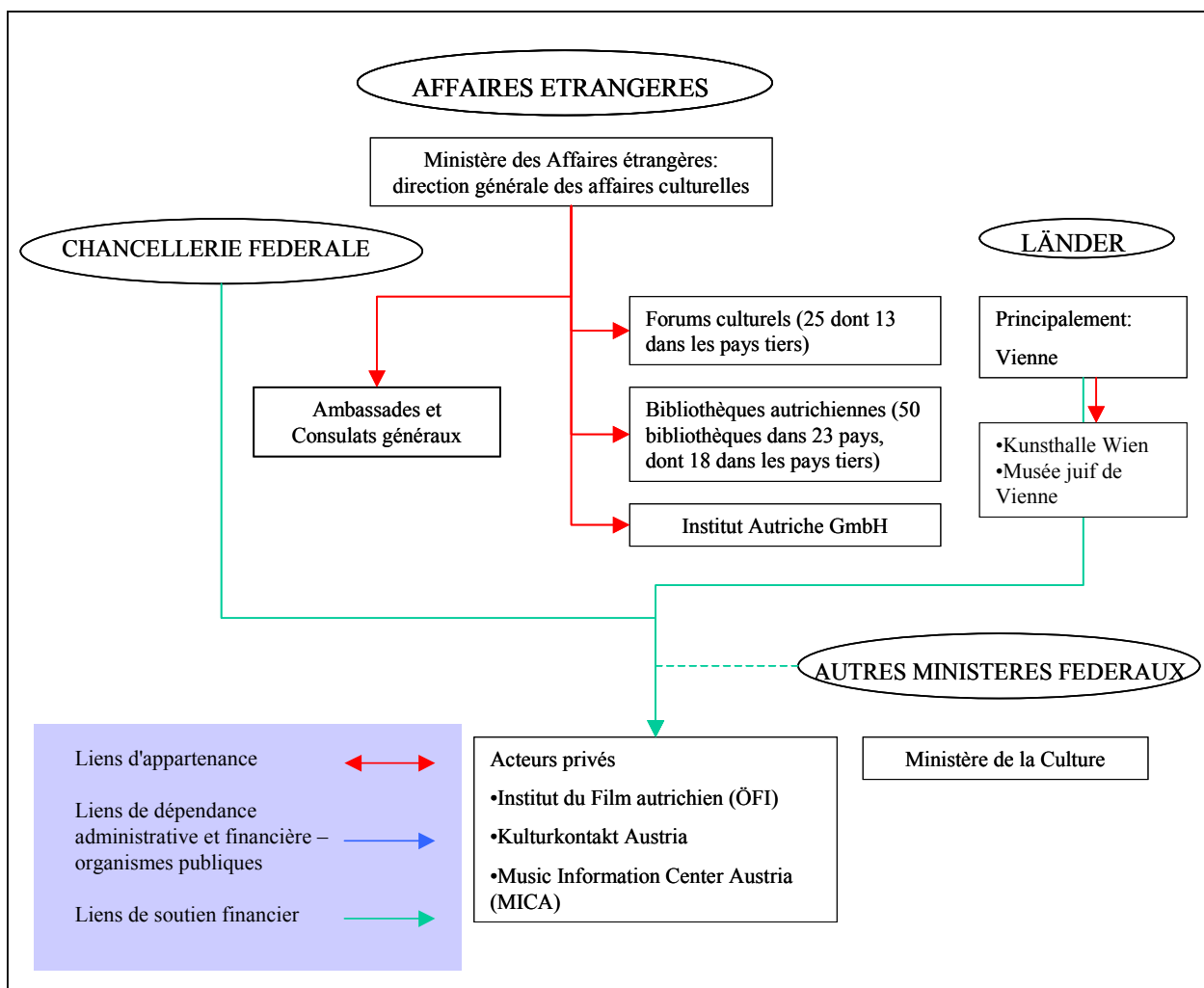
⁵ Source : entretiens juillet 2003

⁶ Albanie, Biélorussie, Bosnie-herzégovine (2), Croatie, Israël, Kazakhstan, Macédoine, Moldavie, Russie (3), Ukraine (4), Yougoslavie (2)

organisations culturelles, et directement par l'organisation d'actions dans les pays (*Wiener Kulturtag*). De la même façon, certaines **communes** mettent en œuvre des actions en la matière.

Les organisations financées par la Chancellerie et les Länder sont diverses ; elles peuvent être publiques (*Kunsthalle Wien*, musée juif de Vienne) ou privées (*Music Information Center Austria* (MICA), Institut du Film autrichien (IFA), *Kulturkontakt Austria*).

Acteurs de coopération culturelle identifiés en Autriche :



Différents moyens permettent de garantir une certaine coordination entre décideurs et acteurs. Citons en particulier l'organisation par le Ministère des Affaires Etrangères d'un séminaire consacré à la politique culturelle étrangère (*Auslandskulturtagung*) lors de la conférence annuelle des ambassadeurs, et auquel les directeurs responsables de la culture au sein de chacun des Länder sont conviés.

Il existe par ailleurs une coordination plus ponctuelle entre le Ministère des Affaires étrangères, les ambassades et les Länder à travers la mise en œuvre de projets communs (à titre d'exemple, les journées culturelles à Belgrade conduites par le Land de Vienne en coopération avec le Ministère des Affaires étrangères).

Enfin, il existe une coordination des Länder entre eux sur les actions conduites de leur propre initiative se réalise, le cas échéant :

- soit dans le cadre de la conférence des responsables « culture » des différents Länder,
- soit en bilatéral entre les différents gouverneurs des Länder,
- soit à défaut également de manière informelle entre les responsables « culture ».

▪ Importance relative de la CESCA

La politique extérieure autrichienne accorde une place particulièrement importante à la coopération culturelle, qui joue selon elle un rôle fondamental à la fois pour l'image du pays à l'étranger et pour la prévention des conflits. La réorganisation récente du cadre institutionnel des acteurs chargés de la mise en œuvre des actions au niveau local, et la mise en place

d'une nouvelle stratégie en matière culturelle témoignent de l'importance croissante de la CESCA aux yeux de l'Etat autrichien. Des réflexions au sujet de nouvelles réformes destinées à améliorer son efficacité sont par ailleurs constamment en cours au sein du Ministère des Affaires Etrangères.

▪ **Ressources financières et humaines mobilisées**

L'un des objectifs de la réforme accompagnant *Auslandskulturkonzept* a été de permettre une meilleure planification et une meilleure gestion du budget dédié aux activités de CESCA.

Le **budget opérationnel** global du **Ministère des Affaires Etrangères** et de ses représentations culturelles en matière de coopération culturelle extérieure, tous pays confondus, est en baisse ces dernières années, et s'est élevé à environ 5,2 millions d'euros au total en 2002, par rapport à 6 millions en 1999⁷. Sur ces 5,2 millions d'euros, environ 3%⁸ correspondent à des ressources propres des ambassades et des Forums culturels qui recourent notamment au sponsoring. Le budget de coopération culturelle extérieure du Ministère est par conséquent, hors ressources propres de ses représentations, de 5,02 millions d'euros en 2002, (équivalent à 1,7% de son budget total).

Celui-ci est réparti entre les différents acteurs chargés d'appliquer le politique culturelle extérieure.

La plus grosse partie de ce budget est attribuée aux Forums culturels, qui ont reçu 2,9 millions d'euros⁹ en 2002, soit plus de 58% du budget opérationnel total de la coopération extérieure. Le reste revient à l'Institut Autriche GmbH, financé à hauteur de 0,9 millions d'euros¹⁰ (18%) et aux ambassades et autres représentations diplomatiques pour un montant de 0,47 millions d'euros¹¹ (9%). Enfin, 0,34 millions d'euros¹², soit 7% du budget, sont dépensés pour des projets conduits par le Ministère des Affaires Etrangères au niveau central, tandis que 0,41 millions d'euros, soit 8%, correspondent à l'attribution de bourses et de subventions.

Il convient de noter que ces budgets sont strictement opérationnels et ne prennent pas en considération les coûts fixes de personnel et de structure des différents acteurs déconcentrés (Forums culturels et ambassades principalement). Ceux-ci rentrent dans le budget général du Ministère des Affaires Etrangères, et il ne nous a pas été possible d'en extraire les montants.

Concernant la répartition géographique, 37% du budget opérationnel hors bourses et subventions¹³, soit environ 1,7 millions d'euros, va en direction des pays tiers et est donc dédié à la CESCA au sens de notre étude (soit 0,57% du budget du Ministère des Affaires étrangères).

La **Chancellerie fédérale** consacre 8 M€ à la coopération culturelle extérieure, soit 10% de son budget de 79,6 M€ (hors financements des théâtres fédéraux).

La **ville de Vienne** consacre 0,34% de son budget culture (163 millions d'euros) à des projets d'échanges internationaux (hors subventions à des acteurs culturels qui ont une activité à l'international)¹⁴.

Sur le plan des ressources humaines mobilisées, la Direction Culture du Ministère des Affaires Etrangères emploie au total 21 personnes¹⁵ en équivalent temps plein, auxquelles s'ajoutent 14 personnes employées au support. Les Forums culturels emploient quant à eux

⁷ Source : rapport d'activités culturelles extérieures du Ministère des Affaires Etrangères (2002)

⁸ Idem

⁹ Idem

¹⁰ Idem

¹¹ Idem

¹² Idem

¹³ Source : rapport d'activités culturelles extérieures du Ministère des Affaires Etrangères (2002)

¹⁴ Source : rapport d'activités du département Culture de la Ville de Vienne (2002)

¹⁵ Source : entretiens juillet 2003

environ 65 personnes. Enfin, environ 10 personnes¹⁶ en ETP (équivalent temps plein) s'occupent des activités de coopération extérieure à la Chancellerie fédérale, ce chiffre étant réduit à 1 seule personne en ETP (équivalent temps plein) au sein de la Direction Culture du Land de Vienne. Pour tous ces acteurs, aucune distinction coopération extérieure tous pays confondus/ CESCO au sens de notre étude n'est possible.

▪ **Priorités stratégiques**

Les lignes stratégiques encadrant la coopération culturelle extérieure ont été redéfinies en 2001 par le Ministère des Affaires Etrangères. Le document *Auslandskulturkonzept NEU* en formule très clairement les objectifs et les orientations.

De manière générale, la politique culturelle internationale de l'Autriche constitue à la fois une **politique d'image et une démarche diplomatique**. Elle cherche, en tant que troisième pilier de la politique étrangère du pays, à faire connaître et reconnaître l'Autriche à l'étranger à travers sa culture, et à contribuer en même temps, selon les pays, à la prévention des conflits et à la gestion des situations d'après-guerre.

Dix principes-clés¹⁷ ont conduit l'Etat autrichien à reprendre récemment la réflexion sur la politique culturelle extérieure du pays. Parmi ces principes, citons parmi les plus importants :

- l'idée selon laquelle une politique culturelle active est la condition sine qua non pour éveiller un quelconque intérêt culturel des pays étrangers envers l'Autriche,
- l'« avantage comparatif » que représente la culture pour l'Autriche¹⁸ doit être utilisé au bénéfice de la politique extérieure du pays.

Les **objectifs** définis dans *Auslandskulturkonzept NEU* et résultant de ces constatations correspondent à :

une démarche diplomatique et une politique d'image :

- se faire de nouveaux « amis » et jouer un rôle d'influence sur la scène internationale,
- attirer l'attention sur l'Autriche,
- contribuer à forger l'image que l'on se fait de l'Autriche, de ses traditions et de son approche dans le secteur culturel, à l'étranger,

et une volonté d'exportation de la culture nationale et de métissage des cultures par le développement d'actions conjointes :

- développer et renforcer le réseau culturel du pays (partenaires et instituts culturels),
- promouvoir la diversité culturelle autrichienne et européenne¹⁹,
- appuyer les artistes autrichiens et les personnes et organismes intéressés dans la mise en œuvre de projets ou de coopérations à l'étranger,
- renforcer au sein du pays la prise de conscience de l'internationalisation des structures culturelles et éducatives.

La politique culturelle autrichienne n'est pas soumise à des objectifs politiques ou économiques. Elle ne cherche pas à exporter un modèle de démocratie ou la vision du pays sur l'ordre mondial.

La mise en œuvre de cette stratégie doit prendre en compte les nouveaux défis internationaux en matière culturelle.

Ces défis concernent le **contenu thématique** des projets de politique culturelle. Six axes prioritaires ont à ce sujet été distingués dans *Auslandskonzept NEU* :

- renforcer la discussion sur les valeurs européennes,
- utiliser les traditions comme point de départ pour l'innovation,
- confronter culture et histoire autrichienne,
- à travers la culture, renforcer le partenariat avec les voisins de l'Autriche
- à travers la culture, contribuer à renforcer la stabilité dans les Balkans,

¹⁶ Source : entretiens juillet 2003

¹⁷ Cf. site Internet du Ministère des Affaires Etrangères autrichien

¹⁸ Qualifiée de « Unique Selling Point » (site Internet du Ministère des Affaires Etrangères – descriptif de *Auslandskulturkonzept NEU*)

¹⁹ Cf. la volonté de développer une identité culturelle commune en Europe

- renforcer le dialogue culturel avec les pays partenaires du tiers monde.

Les priorités sont également **d'ordre géographique** : il s'agit d'accroître les relations avec les grands centres culturels tels que New York, Londres, Paris, Tokyo, Moscou ou Berlin. Sont également prioritaires dans le développement des relations de CESCO les « voisins culturels » de l'Autriche, à savoir les pays d'Europe Centrale et Orientale ainsi que des pays d'Europe du sud comme la Croatie, la Bulgarie, les pays de l'ex-Yougoslavie, Israël et la Turquie, avec lesquels les relations culturelles ont été historiquement très étroites.

Un développement des relations culturelles est d'autre part prévu dans le cadre des programmes d'aides au développement (*Entwicklungszusammenarbeit* ou EZA) menés avec certains pays partenaires en voie de développement. Les régions faisant l'objet de tels programmes sont principalement l'Amérique centrale, l'Afrique occidentale et sub-saharienne, et enfin les pays du Sahel et de la zone Himalaya.

Notons par ailleurs qu'il existe des **accords de coopération culturelle** (*Kulturabkommen*) avec 25 pays (dont 8 avec des Etats membres de l'Union européenne). En règle générale, ces accords prévoient la mise en place d'une commission mixte qui se réunit tous les 3 à 4 ans pour définir un programme d'actions, en coopération avec les autres ministères concernés et les ambassades/ forums culturels. Cependant, ces accords sont aujourd'hui considérés comme un instrument du passé²⁰.

▪ **Modes et types d'intervention et procédures associées :**

Comme indiqué précédemment, la CESCO opérationnelle relève principalement des Forums culturels et des ambassades installés dans les pays tiers. Le Ministère des Affaires Etrangères conduit cependant lui aussi certaines actions de sa propre initiative, telles que des expositions itinérantes par exemple. Le suivi des actions conduites par les ambassades et les Forums culturels est à la charge de la Direction Culture du Ministère.

Par ailleurs, une part non négligeable du budget (402 K€, soit près de 8%) est consacrée à des actions menées à l'intérieur du pays (conférences de grande envergure, notamment sur le thème du dialogue entre les civilisations, ou organisation de semaines culturelles consacrées à des pays tiers destinées dans ce cas à promouvoir les cultures étrangères en Autriche.

Concernant la Chancellerie fédérale, celle-ci suit elle-même les projets qu'elle subventionne. Ces derniers sont mis en œuvre de manière autonome par les artistes soutenus.

Enfin, la ville de Vienne conduit en partie elle-même ses actions de CESCO en même temps qu'elle octroie des subventions pour des activités mises en œuvre par des tiers. Elle assure alors le suivi de ces activités.

En 2002, les domaines majoritairement concernés par l'attribution de financement du Ministère des Affaires Etrangères²¹ sont au premier rang la musique, qui représente 24% de ses dépenses, puis l'organisation d'expositions (21%), la littérature (20%) et l'organisation de conférences et de séminaires sur des thèmes transversaux (20%). Le reste du budget va en direction du théâtre et des arts vivants du spectacle (10%), des arts cinématographiques (3%) et enfin de la promotion de la langue allemande par l'organisation de cours et l'attribution de bourses de recherche.

▪ **Répartition géographique**

Géographiquement, la répartition a été la suivante en 2002²²:

- UE : 33%
- PECO : 30%
- Etats-Unis : 15%
- Asie : 13%

²⁰ Source : entretiens juillet 2003

²¹ Source : Rapport d'activités culturelles extérieures du Ministère des Affaires Etrangères (2002)

²² Idem

- Afrique : 2%
- Autre pays : 7%

La coopération culturelle avec les pays tiers entrant dans le cadre de notre étude représente donc 37% du budget du Ministère en 2002, soit environ 1,9 millions d'euros. Parmi les pays tiers, ce sont donc les Etats-Unis et l'Asie qui apparaissent comme prioritaires en matière de CESCO, les autres régions du monde et en particulier l'Afrique ne représentant qu'une part minime des relations de coopération culturelle extérieure de l'Autriche.

D'autre part, les Forums culturels sont basés dans 25 pays, dont 13 dans des pays tiers ; la plupart se trouve dans les pays voisins d'Europe (*Croatie, Ukraine, Yougoslavie, Russie*) en Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis (2) et Mexique), en Asie (Iran, Japon) et en Amérique du Nord/ Proche Orient (Israël, Turquie)

Les Bibliothèques autrichiennes existent dans 23 pays, majoritairement en Europe centrale, orientale et méridionale. 18 d'entre elles sont situés dans des pays hors Europe 30.

La Ville de Vienne dispose d'autre part de représentations dans la plupart des PECO, ainsi qu'à Tokyo et Hong Kong. Par ailleurs, elle met en œuvre des actions de coopération dans un nombre croissant de pays de la CEI.

Enfin, la majorité des projets financés par la chancellerie fédérale concernent les PECO et les pays de la CEI.

▪ **Visibilité de la CESCO et informations disponibles**

Selon plusieurs interlocuteurs, les actions menées dans le domaine de la CESCO sont insuffisamment connues en Autriche, aussi bien du grand public que des acteurs impliqués, alors qu'elles sont très visibles à l'étranger.

D'après certaines personnes rencontrées, cette visibilité réduite est due à un intérêt relativement limité des médias autrichiens pour ce type d'actions. Néanmoins, la ville de Vienne, par exemple, essaie d'éveiller leur intérêt en invitant les journalistes à assister et participer aux activités menées à l'étranger.

▪ **Lien avec les organisations internationales et coopération internationale**

Une coordination avec d'autres acteurs européens existe, mais son intensité et sa fréquence varient en fonction de l'acteur, du pays partenaire et également du pays tiers concerné.

L'Autriche fait partie de la *Plattform Mitteleuropa* ; il s'agit d'un Forum culturel régional créé en 2001 à l'occasion de la première conférence de partenariat régional entre pays d'Europe Centrale (Pologne, Tchéquie, Hongrie, Slovaquie et Slovénie) dans l'objectif d'initier des projets de coopération bilatérale, voire multilatérale en matière culturelle. Il s'agit de contribuer par le biais de cette plate-forme à faire ressortir une identité commune visible. Il semblerait que des réflexions sont également actuellement en cours à propos de l'instauration éventuelle d'une coopération extérieure commune avec les pays tiers.

Par ailleurs, certains acteurs ont également développé des projets en commun avec des organisations internationales. C'est le cas de la ville de Vienne qui a initié, en 1998, une rencontre de tous les directeurs « culture » en Europe (EU 30) pour renforcer leurs échanges. Par ailleurs, elle coordonne ses activités de coopération avec celles d'autres villes dans le cadre de différents réseaux : Eurocities, le réseau des villes « art nouveau »

▪ **Attentes à l'égard de l'Union européenne**

L'Autriche semble accorder une grande importance aux relations de coopération intra-européenne, aussi bien avec les autres membres de l'Union européenne qu'avec les PECO. Un développement de ces relations serait, pour l'Autriche, une condition préalable à toute coopération européenne avec les pays tiers. L'Europe se doit dans un premier temps de se construire une identité culturelle propre et d'approfondir son intégration avant même de considérer la mise en place d'une stratégie culturelle extérieure commune avec les pays tiers.

C'est d'ailleurs une ville autrichienne, Graz, qui a été désignée « capitale culturelle européenne 2003 ».

3. Présentation des principaux acteurs identifiés

3.1. Ministère des Affaires Etrangères

▪ Statut juridique

Le Ministère des Affaires Etrangères est une des administrations publiques centrales du pays. Sa Direction générale des affaires culturelles est une des 7 Directions du Ministère. Elle est responsable de la politique culturelle extérieure. Celle-ci est divisée en quatre départements : coordination, planification, affaires financières et évaluation (5.1), manifestations culturelles et scientifiques à l'étranger (5.2), coopération scientifique et technique (5.3), affaires culturelles multilatérales (5.4).

▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Le Ministère des Affaires Etrangères dispose à ce jour d'un réseau de 28 Forums culturels établis dans 25 pays, de 50 Bibliothèques autrichiennes dans 20 pays (principalement d'Europe centrale et orientale), ainsi que d'ambassades et de consulats généraux installés dans le monde entier. L'institut Autriche GmbH, spécialisé dans l'organisation de cours de langue, lui appartient également à 100%.

▪ Missions et compétences générales

La Direction générale des affaires culturelles du Ministère des Affaires Etrangères est le principal décideur en matière de CESCO en Autriche. Elle se trouve au centre d'un système de gestion de la politique culturelle extérieure centralisé au niveau étatique. Sa mission est d'une part de définir les lignes stratégiques de la politique culturelle extérieure résumées dans *Auslandskulturkonzept NEU*, et d'autre part de superviser les projets des organismes chargés de sa mise en œuvre dans les pays tiers (ambassades et forums culturels). Elle approuve leurs plans d'actions annuels.

Les responsabilités en matière de CESCO se répartissent entre les unités 5.1 et 5.2 de la manière suivante :

- l'unité 5.1 est chargée d'élaborer les lignes directrices de la politique culturelle étrangère, et d'en assurer l'évaluation ; elle est également responsable des questions législatives et financières, ainsi que de la coordination avec les différents acteurs culturels autrichiens et les Länder.
- L'unité 5.2 est chargée de l'application opérationnelle de la stratégie nationale dans les pays étrangers ; elle assure entre autres la planification et l'évaluation de manifestations culturelles et scientifiques à l'étranger, élabore des programmes spéciaux, et intervient également dans le développement de méthodes et d'instruments de politique culturelle extérieure

▪ Types d'intervention et procédures

Le Ministère répartit le budget dédié aux actions de coopération culturelle extérieure entre les différents forums et ambassades.

Il octroie par ailleurs des financements à des actions isolées selon une procédure d'attribution bien définie. Les projets sélectionnés doivent correspondre aux priorités et objectifs énoncés dans *Auslandskulturkonzept NEU*. La sélection se fait par une série de contrôles sur des critères financiers et de contenu ; en particulier, un rapprochement des objectifs des projets faisant l'objet d'une demande de financement avec ceux de la stratégie nationale est réalisé par le Ministère des Affaires étrangères. Il est suivi par une vérification quant à l'utilisation détaillée du financement réclamé.

Outre l'attribution de subventions à ses représentations culturelles à l'étranger, le Ministère des Affaires Etrangères finance également des projets culturels à l'intérieur même du pays, comme notamment l'organisation de conférences sur le thème du dialogue interculturel ou bien, sur le plan strictement artistique, la mise en œuvre de semaines culturelles étrangères en Autriche.

- **Domaines d'intervention prioritaires**

Les domaines d'intervention prioritaires sont ceux énoncés dans la stratégie *Auslandskulturkonzept NEU*. Selon la répartition du budget opérationnel en 2002²³, la priorité a été donnée cette année-là aux manifestations liées à la culture musicale (24%). Suivent à égalité la littérature, les expositions et l'organisation de séminaires et de conférences (environ 20% chacun). Le théâtre et le domaine des arts cinématographiques représentent une part plus négligeable de l'allocation des ressources du Ministère des Affaires Etrangères avec respectivement 10% et 3% du budget seulement.

- **Pays tiers prioritaires**

Les zones géographiques prioritaires du Ministère sont également celles énoncées dans sa stratégie *Auslandskulturkonzept NEU*, à savoir d'une part les grands centres culturels (New York, Tokyo et Moscou principalement dans les pays tiers au sens de notre étude), les pays voisins d'Europe du sud (Ex-Yougoslavie, Caucase), et enfin les pays en voie de développement (Amérique centrale, Afrique occidentale et sub-saharienne et régions du Sahel et d'Himalaya), dans le cadre d'un programme d'aide au développement (*Entwicklungszusammenarbeit*).

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

La Direction générale des affaires culturelles du Ministère des Affaires étrangères publie un rapport d'activités annuel disponible sur internet. Celui-ci rend compte des différents projets menés sur l'année auxquels le Ministère a contribué. Il établit un état des lieux de la culture extérieure de l'Autriche.

Le Ministère évalue d'autre part de son côté les actions menées par les Forums et ambassades²⁴.

- **Moyens humains²⁵**

Au total, 1 376 personnes travaillent pour le Ministère des Affaires étrangères autrichien, parmi lesquelles 472 font partie du corps diplomatique. Parallèlement, la Direction Culture du Ministère n'emploie en Autriche que 21 personnes auxquelles il faut ajouter le personnel de support représenté par 14 personnes. Le nombre de personnes exclusivement dédiées à des activités de CESCO n'a pu être identifié.

- **Moyens financiers**

Le budget de la structure ainsi que sa part destinée à la coopération culturelle extérieure (hors coûts de structure des Forums et des ambassades) ont évolué de la manière suivante au cours des 4 dernières années²⁶ :

²³ Source : rapport d'activités culturelles extérieures du Ministère des Affaires Etrangères (2002)

²⁴ Cf. descriptif des modalités de suivi des Forums culturels dans leur présentation ci-après (§ 1.2.2)

²⁵ Source : entretiens juillet 2003

²⁶ Source : entretiens juillet 2003 et Email du responsable théâtre, littérature, danse et conférences scientifiques du Ministère des Affaires Etrangères

| En K€ | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| Budget général | 297 000 | 305 600 | 303 400 | 299 755 |
| Part coopération culturelle extérieure (%) (hors coûts de fonctionnement) | 2% | 1,60% | 1,60% | 1,70% |
| Budget coopération culturelle extérieure (hors coûts de fonctionnement) | 6 000 | 5 000 | 5 000 | 5 200 |

source : Ministère des Affaires Etrangères

Le budget général du Ministère des Affaires Etrangères est globalement resté stable au cours de ces quatre dernières années. En revanche, la part réservée aux activités opérationnelles de coopération culturelle extérieure, tous pays confondus, a diminué de 17% en valeur absolue entre 1999 et 2000, passant de 6 millions d'euros à 5 millions d'euros, pour rester à peu près stable jusqu'en 2002. Cette diminution ne représente néanmoins qu'une part négligeable du budget global du Ministère.

On ne dispose pas d'information quant aux coûts de fonctionnement des Forums et des ambassades, qui nous permettraient d'avoir une idée du budget global de coopération culturelle extérieure du Ministère.

D'autre part, aucune distinction pays tiers/ tous pays confondus n'est possible. Notons que le budget général devrait être sensiblement augmenté pour atteindre 340 millions d'euros en 2004, par rapport à 307 millions d'euros en 2003.

▪ Exemples²⁷

Programme initié par le Ministère :

- *The new Austrian Sound of Music*
Ce programme a été mis en place par le Ministère des Affaires Etrangères en partenariat avec le MICA²⁸ (*Music Information Center Austria*), l'*Österreichischer Volksliedwerk* et l'Université pour la Musique et les Arts vivants du spectacle de Vienne dans le cadre de l'*Auslandskulturkonzept NEU* dans l'intention de renforcer l'image de l'Autriche comme « nation musicale ». Il vise à aider une quinzaine de jeunes musiciens ou groupes musicaux autrichiens sélectionnés, représentant toutes sortes de courants musicaux classiques comme contemporains, à se produire dans le monde entier par la participation à des concerts et des festivals et ceci, grâce au réseau des ambassades et des représentations autrichiennes à l'étranger. Le programme a débuté en 2002 et couvre une période de deux ans, sachant qu'il sera reconduit en 2004.

Exemple de programme financé par le Ministère :

- *Innovative Austrian Architecture* (Exposition)
Il s'agit d'une exposition itinérante initiée par le commissaire d'expositions Ramesh Biswas et présentant les différentes tendances architecturales autrichiennes du 20^{ème} siècle. L'exposition existe déjà depuis 1996 et a été présentée en Asie et en Afrique au cours des années précédentes. En 2002, elle a été présentée dans des universités et centres culturels de neuf villes d'Amérique latine. Diverses manifestations annexes sont organisées, telles le concours d'architecture pour la construction d'un centre de conférence mis en place au centre culturel de l'institut d'architecture brésilien.

²⁷ Source : rapport d'activités culturelles extérieures du Ministère des Affaires Etrangères (2002)

²⁸ Cf. description plus détaillée ci-dessous

3.2. Forums culturels

▪ Statut juridique

Les Forums culturels sont des administrations publiques déconcentrées ; ils dépendent entièrement du Ministère des Affaires étrangères, à la fois financièrement et institutionnellement.

▪ Missions et compétences générales

Les Forums culturels se sont substitués aux instituts culturels et aux attachés culturels autrichiens existants. Ils sont chargés de représenter le gouvernement autrichien à l'étranger dans l'application de sa politique culturelle sur le plan local.

▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique

Les Forums constituent les instruments opérationnels du Ministère des Affaires Etrangères permettant l'application de la politique culturelle extérieure à l'échelle d'un pays, voire d'une région donnée. Ils ont aussi pour mission de véhiculer l'image et la culture autrichienne dans le pays où ils sont implantés par l'organisation de manifestations et d'événements culturels divers.

▪ Types d'intervention et procédures

Chaque année, le Ministère des Affaires Etrangères élabore un plan de financement qui détermine annuellement les montants des crédits attribués à chaque Forum culturel.²⁹

L'utilisation des enveloppes budgétaires attribuées aux Forums fait l'objet d'un suivi par le Ministère selon la procédure suivante : chaque année, avant le 1^{er} octobre, les Forums culturels soumettent un projet général de plan d'actions pour l'année suivante qui fait l'objet d'une approbation de la part du Ministère. Sur la base de ce projet annuel, les Forums peuvent ensuite présenter trois fois par an leurs projets d'actions concrètes, qui sont alors étudiées, évaluées et approuvées ou non par la Direction Culture du Ministère selon des critères financiers et thématiques, les caractéristiques des projets soutenus devant être en accord avec la stratégie de politique culture extérieure du pays.

Les projets culturels menés par les Forums sont très divers :

- expositions,
- lectures et présentations d'écrivains autrichiens ou locaux,
- représentations théâtrales,
- présentations de films,
- journées ou semaines de l'Autriche,
- participation à des festivals locaux,
- traduction et édition d'œuvres autrichiennes en langue locale,
- attribution de bourses d'étude (études de *Germanistik*) ou de bourses d'aides à des scientifiques/journalistes autrichiens,
- publication d'informations en relation avec la culture autrichienne, etc.

▪ Domaines d'intervention prioritaires

Les domaines d'intervention varient selon les Forums et les pays dans lesquels ils sont implantés.

Exemple du Forum culturel de New-York³⁰ :

²⁹ Dans les pays où il n'existe pas de Forum culturel, les ambassades suivent la même procédure.

³⁰ Source : rapport d'activités culturelles extérieures du Ministère des Affaires Etrangères (2002)

La ville de New York constitue un grand centre culturel mondial où sont rassemblées toutes les tendances artistiques et culturelles actuelles. Afin de renforcer son attractivité face à cette « concurrence » que représentent les autres cultures du monde, le Forum autrichien de la ville de New-York a orienté sa stratégie vers les arts contemporains : l'Autriche doit apparaître comme un pays moderne. Cette modernité se manifeste d'une part à travers l'architecture du bâtiment nouvellement construit abritant aujourd'hui le Forum, mais aussi à travers les thèmes de prédilection qui lui sont propres. Le Forum de New York est en effet particulièrement actif dans la promotion des arts modernes, notamment à travers l'organisation d'expositions sur les arts visuels et les productions architecturales à l'ère du numérique. Le Forum cherche également à rapprocher les modes d'expression classiques et ceux nés de la culture du numérique, et à favoriser ainsi l'éclosion de nouvelles tendances artistiques.

- **Partenaires dans la mise en œuvre**

Les projets des Forums culturels autrichiens sont généralement conduits en collaboration avec des partenaires locaux.

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

Les Forums culturels doivent remettre à la Direction Culture du Ministère des Affaires Etrangères un rapport d'activité pour chaque projet mis en œuvre, ainsi qu'un rapport d'activités annuel sur l'ensemble des actions de CESCA conduites. La Direction Culture est ensuite chargée de l'évaluation de ces rapports.

Un des résultats de cette évaluation est la publication d'un rapport *Best Practices* regroupant les meilleurs projets en matière de CESCA.

- **Moyens humains**

Les Forums culturels emploient environ 65 personnes au total³¹, soit de 1 à 3 personnes par Forum en moyenne.

- **Moyens financiers**

Selon la répartition du budget de la Direction Culture du Ministère des Affaires étrangères en 2002, 2,875 millions d'euros³², soit environ 58% du budget opérationnel de coopération culturelle extérieure a été distribué aux Forums culturels pour le financement de leurs dépenses opérationnelles.

Les financements attribués sont variables selon les Forums et dépendent des types de projets proposés ainsi que des priorités du Ministère des Affaires étrangères.

Le Ministère des Affaires Etrangères participe d'autre part également aux dépenses de fonctionnement des Forums, mais le montant de cette participation, qui n'entre pas dans le budget opérationnel de coopération culturelle extérieure du Ministère n'est cependant pas connu.

³¹ Source : entretien juillet 2003

³² Source : rapport d'activités culturelles extérieures du Ministère des Affaires Etrangères (2002)

3.3. Chancellerie fédérale

▪ Statut juridique

La Chancellerie fédérale est une administration publique fédérale. Elle comprend une section « arts » (*Kunstsektion*) chargée des affaires culturelles. Cette section est elle-même divisée en 8 départements :

(1) Arts visuels et peinture, (2) Musique, (3) Film et arts des médias, (5) Littérature, (6) Affaires culturelles étrangères bilatérales et multilatérales, (7) Arts visuels et architecture, Design, Mode, (8) Initiatives artistiques et culturelles régionales, (9) coordination avec l'UE et théâtres fédéraux.

▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Diverses organisations culturelles sont financièrement dépendantes de la Chancellerie fédérale, dont principalement l'Institut du Film autrichien (*Österreichisches Filminstitut*, ou ÖFI), qui reçoit de sa part plus de 8 millions d'euros par an, mais aussi le théâtre de Josefstadt et le festival de Salzbourg qui reçoivent plus de 5 millions d'euros chacun³³.

La Chancellerie fédérale possède par ailleurs 5 sociétés à responsabilité limitée nées du démantèlement récent (1999) de l'association des théâtres fédéraux (*Bundestheaterverband*) : *Bundestheater-Holding GmbH*, société holding, se trouve à la tête des *Burgtheater GmbH*, *Wiener Staatsoper GmbH*, *Volksoper Wien GmbH* et le *Theaterservice GmbH*. Elle les finance à hauteur de 134 millions d'euros par an³⁴.

▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique

La section « art » de la Chancellerie fédérale a pour mission de soutenir la culture en Autriche par l'attribution d'aides financières à des organisations dédiées aux domaines artistiques, mais aussi à des artistes indépendants.

En matière de CESCO, la Chancellerie soutient de plus en plus des acteurs mettant en œuvre des activités de coopération extérieure et d'échanges culturels internationaux dans la mesure où ils représentent un intérêt croissant pour le pays dans un contexte d'intégration européenne et de mondialisation croissante.

Notons que la Chancellerie fédérale oriente ses actions vers l'art et le soutien des artistes en tant que personnes, et ceci contrairement au Ministère des Affaires Etrangères dont le champ d'action en matière culturelle est plus vaste.

▪ Types d'intervention et procédures

La Chancellerie fédérale octroie des subventions à des organisations culturelles (plus d'une cinquantaine) et à des projets d'artistes, et participe elle-même à certaines dépenses annexes (frais de déplacement, etc.) par le biais de sa section « arts ». L'attribution des subventions ne fait suite à aucun « appel à proposition ». Les demandes sont analysées une à une par un comité de sélection composé d'artistes et d'acteurs du monde culturel.

▪ Domaines d'intervention prioritaires

La répartition du budget global de la Chancellerie par **catégorie de projets selon le LIKUS** (*Länderinitiative Kulturstatistik*), hors dépenses annexes et hors financements accordés aux théâtres fédéraux, a été la suivante en 2002 (en millions d'euros)³⁵ :

³³ Source : rapport d'activités annuel de la section « arts » de la Chancellerie fédérale (2002)

³⁴ Idem

³⁵ Source : rapport annuel du département « art » (2002)

| | Montant en M€ | % |
|---|---------------|--------|
| Arts vivants du spectacle | 17,49 | 22% |
| Film et arts des médias | 13,31 | 16,70% |
| Musique | 11,44 | 14,40% |
| Festivals et événementiel | 11,26 | 14,20% |
| Arts plastiques, peinture, architecture, design, mode | 7,8 | 9,80% |
| Littérature | 7,68 | 9,70% |
| Société | 4,54 | 5,70% |
| Echange culturels internationaux | 1,45 | 1,80% |
| Autres | 4,59 | 5,70% |
| Total | 79,56 | 100% |

De manière générale, la Chancellerie accorde donc la priorité aux arts vivants du spectacle, suivis des arts cinématographiques et de la musique. Une évaluation de la répartition du budget en matière de CESCO n'est pas possible. Les échanges culturels internationaux constituent un domaine à part entière, mais la catégorie correspondante ne prend en compte qu'une part minime de l'ensemble des activités culturelle avec l'étranger.

La répartition des dépenses par **département** diffère sensiblement :

| | Montant en M€ | % |
|--|---------------|--------|
| (1) Arts plastiques autrichiens, photographie | 5,42 | 6,81% |
| (2) Musique | 39,97 | 50,24% |
| (3) Film et arts des médias | 13,95 | 17,53% |
| (5) Littérature | 10,37 | 13,03% |
| (6) Affaires culturelles extérieure, bilatérales et multilatérales | 0,34 | 0,43% |
| (7) Arts plastiques, architecture, design, mode | 5,6 | 7,04% |
| (8) Initiatives artistiques et culturelles régionales | 3,9 | 4,90% |
| (9) Coordination avec l'UE | 0,01 | 0,01% |
| TOTAL | 79,56 | 100% |

Cette double répartition ne permet toutefois pas de distinguer clairement les activités de CESCO / non CESCO.

Cependant, selon les interlocuteurs interrogés au sein de la Fédération, les domaines actuellement mis en avant seraient principalement l'architecture et le design.

- **Pays tiers prioritaires**

Les pays prioritaires sont ceux faisant partie du Conseil de l'Europe. En matière de CESCO, il s'agit donc de pays tels que la Russie, la Géorgie, la Tchéquie et les autres pays du Caucase.

- **Partenaires dans la mise en œuvre/ Liens avec les organisations internationales/ Attentes vis à vis de l'Union européenne**

C'est la Chancellerie qui, au niveau national, gère le programme Culture 2000 de l'Union européenne. Il semble que la ligne budgétaire consacrée aux actions menées en partenariat avec des acteurs communautaires dans le cadre du programme reste sous-utilisée. Dans l'ensemble, on note que la Chancellerie reste dubitative quant à une politique de CESCO européenne, les intérêts des différents pays européens étant trop divergents, notamment du

fait de leurs tailles et de leur importance. Seule la Fondation européenne à Amsterdam pourrait jouer un rôle selon elle.

D'autre part, la département 6 de la Chancellerie participe à des activités en coopération avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.

▪ **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

La section « arts » publie chaque année un rapport détaillant la structure de ses dépenses et des financements attribués.

L'utilisation des financements par les organismes est quant à elle constamment suivie par un système de remontée des informations et de justification des dépenses ; les projets sont accompagnés tout au long de leur mise en œuvre.

▪ **Moyens humains**

Une dizaine de personnes³⁶ en ETP (équivalent temps plein) sont dédiées aux activités de coopération extérieure au sein de la section « arts » de la Chancellerie.

▪ **Moyens financiers**

Le budget de la Chancellerie fédérale (subventions hors dépenses annexes et financements des théâtres fédéraux) a évolué de la manière suivante au cours des 4 dernières années³⁷ :

| En K€ | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|--|--------|--------|---------|--------|
| Budget général | 88 490 | 77 060 | 107 490 | 79 560 |
| Part coopération culturelle extérieure (%) | NC | NC | NC | 10% |
| Budget coopération culturelle extérieure | NC | NC | NC | 8 000 |

source : rapport annuel département Arts de la Chancellerie et entretiens

Le budget 2002, hors dépenses annexes et hors financements des théâtres fédéraux, s'est donc élevé à plus de 79 millions d'euros, dont 10% environ étaient dédiés à des activités de coopération culturelle extérieure, tous pays confondus.

Cependant, selon la répartition du budget apparaissant dans le rapport 2002 de la section « arts », seuls 340 K€, soit moins de 0,5% du budget total étaient destinés au département des affaires culturelles extérieures, bilatérales et multilatérales, tandis que 1,45 millions d'euros correspondaient à des dépenses d'échanges culturels. Ces écarts s'expliquent par le fait que certains autres départements sont également impliqués pour une large part dans des actions de coopérations culturelles extérieures, et notamment les départements spécialisés dans la musique, la littérature, l'architecture ou les arts cinématographiques (par exemple : l'Institut du Film autrichien qui reçoit une grande part des financements octroyés par le département (3) de la Fédération notamment et qui intervient en partie dans la CESCO).

▪ **Exemples**

La Chancellerie a par exemple attribué une subvention de 96 K€ au *Künstlerhaus Wien* (la maison des arts de la ville de Vienne) pour l'organisation d'une exposition intitulée « *East meets West* » et représentant les œuvres d'artistes chinois.

³⁶ Source : entretiens juillet 2003

³⁷ Source : rapport annuel du département « arts » (2002) et entretiens juillet 2003

3.4. Ville/ Land de Vienne

▪ Statut juridique

Vienne constitue à la fois un Land et une municipalité. Elle dispose d'un département Culture (MA7).

▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

La ville de Vienne possède plusieurs musées/ halls d'exposition/ théâtres et autres institutions culturelles publiques dont elle assure la gestion et le financement. En particulier, citons à titre d'exemple : *Kunsthalle Wien*, *Vereinigte Bühnen Wien Ges.m.b.H.*, *Filmfonds* et le musée juif de la ville de Vienne. Ces organismes comptent parmi ceux ayant reçu les financements les plus importants en 2002. Certains organismes privés sont également financièrement dépendants de la ville de Vienne : *Wiener Symphoniker*, *Wiener Tourismusverband*, etc.

La ville de Vienne a par ailleurs des représentations à l'étranger, dans les PECO (entre autres à Sarajevo, Zagreb et Belgrade), à Bruxelles ainsi qu'à Tokyo et Hong Kong.

▪ Missions et compétences générales

Le département Culture de la municipalité de Vienne est chargé de faire vivre la ville sur le plan culturel, et de promouvoir toutes sortes de manifestations par l'apport d'un soutien financier solide. Sa mission passe par la gestion de ses diverses institutions culturelles : musées, halls d'expositions, fonds de financement à destination de productions cinématographiques.

En matière de stratégie, la ville de Vienne mène actuellement une politique de « renouvellement » destinée à favoriser l'éclosion de talents nouveaux dans des domaines artistiques nouveaux. Cette politique vise donc en particulier d'une part à promouvoir les arts contemporains, et d'autre part à aider les artistes féminines.

▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO

De manière générale, il ressort que la ville de Vienne recherche plus des relations d'échanges culturels que l'exportation unilatérale de sa culture.

Cependant, un aspect non négligeable de la mission du département Culture de Vienne consiste en la promotion de la culture viennoise dans les pays étrangers. Il s'agit d'éveiller l'intérêt des peuples étrangers en vantant la richesse culturelle de la ville. L'un des objectifs soutenant ses actions de CESCO est économique : la promotion de la culture est une composante du « marketing touristique » de la capitale autrichienne. Il s'agit d'attirer des touristes principalement en provenance des continents asiatiques et américains. Outre ses représentations installées dans les PECO, la ville de Vienne détient d'ailleurs des bureaux en Asie, et plus précisément à Hong Kong et à Tokyo. Leur rôle fondamental est de défendre localement les intérêts de la ville, ce qui suppose un fort investissement dans la promotion de la culture de la ville (dans le magazine mensuel *Perspektiven* de septembre 2000, publié par la municipalité, le directeur du bureau de Hong Kong note que Vienne est parfois en Asie mieux connue que l'Autriche souvent confondue avec l'Australie !).

En outre, Vienne vise aussi à faire découvrir à ses habitants les artistes et les cultures étrangères par l'organisation de manifestations diverses : expositions, présentation d'œuvres étrangères dans ses musées (en particulier : Musée juif) ou encore participation à l'organisation des semaines culturelles étrangères à Vienne (Journées de Belgrade, Journées culturelle de l'Azerbaïdjan, etc.).

▪ Types d'intervention

La ville de Vienne intervient de deux façons :

- elle participe au financement d'organismes culturels publics et privés et octroie des subventions pour des projets ponctuels qu'elle sélectionne en priorité pour leur caractère

contemporain et novateur ; elle soutient en nature les Bibliothèques autrichiennes à l'étranger par des dons de livres ;

- elle met en œuvre elle-même des projets culturels avec différents acteurs partenaires nationaux ou locaux ; elle organise notamment des « Journées culturelles de la ville de Vienne » (Wiener Kulturtage) dans des capitales des pays voisins du Caucase et de la CEI (Moscou, Zagreb, Belgrade, Sofia, Bucarest (en 2004)).

▪ Domaines d'intervention prioritaires

En 2002, les dépenses de la ville de Vienne selon le schéma LIKUS (Länderinitiative Kulturstatistik) se sont réparties comme suit : (en K€)

| | Montant en K€ | % |
|---------------------------|---------------|------|
| Arts vivants du spectacle | 54 938 | 34% |
| Musique | 19 271 | 12% |
| Grands événements | 18 246 | 11% |
| Autres subventions | 17 247 | 11% |
| Cinéma | 11 692 | 7% |
| Bibliothèque | 5 777 | 4% |
| Arts plastiques | 7 033 | 4% |
| Patrimoine architectural | 6 231 | 4% |
| Culture quotidienne | 2 507 | 2% |
| Initiatives culturelles | 1 279 | 1% |
| Littérature | 1 004 | 1% |
| Echanges internationaux | 548 | 0% |
| Formations | 148 | 0% |
| Total | 162 727 | 100% |

Il est difficile de distinguer les domaines soutenus prioritairement en matière de CESCA exclusivement. Si la catégorie « Echanges internationaux » représente moins de 1% du budget global de la structure avec seulement 548 K€, d'autres catégories peuvent être concernées par des activités de CESCA. Par exemple, le *Filmfonds Wien*, organisation dédiée au financement de productions cinématographiques, finance des co-productions avec des pays tiers, et notamment avec le Canada, la Bosnie et la Turquie qui représentent 12% du total des financements de co-production.

Cependant, au vu des actions culturelles menées en 2002, la musique semble y tenir une place relativement importante³⁸.

D'autre part, il ressort des entretiens menés en juillet 2003 que la ville de Vienne met plus particulièrement l'accent sur l'organisation d'expositions, la danse moderne, la musique électronique, la littérature contemporaine et les arts plastiques.

▪ Pays tiers prioritaires

Les pays tiers prioritaires en matière de CESCA sont les pays voisins d'Europe du Sud et de la CEI (Azerbaïdjan), Israël (à travers les expositions du musée juif de Vienne), l'Amérique, et particulièrement New York où sont organisées plusieurs manifestations culturelles autrichiennes, et enfin l'Asie et l'Amérique latine où des artistes viennois effectuent des tournées.

▪ Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure

La ville publie un rapport annuel d'activités.

▪ Moyens humains

³⁸ Cf. exemples d'actions ci-dessous.

Au total, 56 personnes travaillent au sein de la Direction Culture de la ville de Vienne. En ETP (équivalent temps plein), seule 1 personne est dédiée exclusivement aux activités de CESCA³⁹.

- **Moyens financiers**

Les dépenses de la Direction culture de la ville de Vienne se sont élevées à 163 millions d'euros en 2002⁴⁰. La répartition de ces dépenses par domaines selon le schéma LIKUS (*Länderinitiative Kulturstatistik*) laisse apparaître que 548 K€, soit moins de 0,4% du montant total, ont été dédiés à des projets d'échanges internationaux. Ce montant ne prend toutefois pas en compte de manière exhaustive l'ensemble des dépenses de coopération culturelle extérieure. En effet, de nombreux acteurs subventionnés par la ville de Vienne et ayant une activité de CESCA, apparaissent, lors de la répartition du budget par catégorie de dépenses, dans des domaines particuliers tels que la musique ou les musées.

Notons qu'elle attribue 2,18 M€ à l'ensemble de ses bureaux à l'étranger⁴¹.

- **Exemples**

Festival du Film *Viennale* :

En 2002, ce festival a été financé par la ville de Vienne à hauteur de 1,2 millions d'euros⁴². Il a lieu chaque année au mois d'octobre depuis plus de 40 ans, et figure parmi les plus importants festivals cinématographiques du monde germanophone. Il présente une sélection de plus de 200 œuvres (films, documentaires, court-métrages, etc.) d'origines diverses, autrichiennes comme internationales. Il organise également des rétrospectives historiques en collaboration avec le musée du Film autrichien (également financé par la ville de Vienne à hauteur de 0,7 millions d'euros), ainsi que des hommages à des personnalités du cinéma international.

³⁹ Source : entretiens juillet 2003

⁴⁰ Source : rapport d'activités du département Culture de la ville de Vienne (2002)

⁴¹ Source : entretiens juillet 2003

⁴² Idem

4. Autres acteurs identifiés (non exhaustif)

▪ **Institut du Film autrichien (*Österreichisches Film Institut, ou ÖFI*)⁴³**

L'ÖFI est une institution de droit privé dédiée au financement de films au niveau fédéral (selon les termes de la loi autrichienne sur les financements de films ([Filmförderungsgesetz](#))).

L'Institut est financé par la Chancellerie fédérale qui lui a accordé plus de 9 millions d'euros en 2003. Les financements pour la production d'œuvres cinématographiques sont accordés après étude et sélection des projets par le Comité de sélection, composé de cinq experts en cinéma et du directeur de l'Institut. Ces projets doivent être en accord avec les objectifs généraux de l'Institut qui sont les suivants :

- soutenir la production, la promotion et la commercialisation des films autrichiens sur la scène internationale,
- contribuer au développement et au renforcement de l'industrie du cinéma en Autriche,
- soutenir les intérêts économiques, culturels et internationaux du cinéma autrichien,
- favoriser la coopération entre les industries cinématographiques et télévisuelles en Autriche,
- proposer une assistance technique et organisationnelle,
- et enfin participer à l'harmonisation des activités de financement de films au niveau de la Fédération et des Länder.

En matière de coopération extérieure, l'ÖFI a notamment signé des accords de co-productions avec des pays comme le Canada. Elle soutient aussi la participation des films autrichiens à divers festivals internationaux.

▪ **MICA : *Music Information Center Austria***⁴⁴

Le *Music Information Center Austria*, ou en Centre d'information musicale autrichien (MICA) est une association indépendante fondée en 1994 par la Fédération dans l'objectif de servir la musique et de soutenir la création musicale en Autriche. L'association est principalement financée par la Fédération (à hauteur de 490 K€ en 2002), et la ville de Vienne (à hauteur de 90 K€ en 2002) .

Ses objectifs généraux sont les suivants :

- servir de centre d'information à destination des musiciens autrichiens,
- servir de plate-forme d'échange entre les acteurs de la scène musicale autrichienne,
- promouvoir les musiciens et leurs œuvres, et mener des projets en collaboration avec des organismes partenaires à l'échelle régionale comme internationale,
- former et aider les acteurs du monde musical face à des problèmes d'ordres professionnels, économiques et sociaux rencontrés,
- animer des débats et des discussions sur thèmes nouveaux en rapport avec le monde musical.

En matière de CESCO, le MICA soutient certains événements en partenariat avec d'autres acteurs culturels. Elle collabore en particulier avec le Ministère des Affaires Etrangères pour la promotion de la musique autrichienne à l'étranger à travers le programme *The new Austrian Sound of Music*⁴⁵ .

▪ **Kulturkontakt Austria**

KulturKontakt Austria est une organisation privée principalement financée par la Chancellerie fédérale (à hauteur de 1,2 millions d'Euros en 2002). Sa mission s'inscrit totalement dans le cadre de la coopération culturelle régionale autrichienne ; elle poursuit en effet divers objectifs culturels en coopération avec les pays voisins d'Europe

⁴³ Source : site internet de l'Institut du Film autrichien

⁴⁴ Source : site internet du MICA

⁴⁵ Cf. présentation ci-dessus

centrale et d'Europe du Sud, parmi lesquels la Yougoslavie, la Croatie, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Roumanie et la Bulgarie. L'organisation finance ou met en œuvre elle-même des programmes de coopération culturelle avec ces pays, de même qu'elle fournit certains services aux acteurs culturels comme la recherche de sponsoring pour leurs projets.

5. Annexes

▪ Liste des acteurs rencontrés

- Ministère des Affaires Etrangères, Direction de la Culture, Vienne
M. Mikl
- Département des Affaires Culturelles au sein de la Chancellerie fédérale, Vienne
M. Riedl
M. Hörhan
Mme Ölbrich-Hiebler
- Ville/ Land de Vienne, Direction de la Culture
M. Denscher
- Land de Styrie, Direction de la Culture, Graz
M. Glawogger

▪ Bibliographie

- Ministère des Affaires Etrangères : Auslandskultur NEU – Das Konzept, 12 mars 2001
- Ministère des Affaires Etrangères : Rapport d'activités 2002 - politique culturelle internationale
- Chancellerie fédérale : Rapport culturel 2002 : rapport sur les subventions culturelles de la chancellerie fédérale
- Ville de Vienne : Rapport d'activités annuel du département Culture (2002)

▪ Sites Internet

- Site Internet du Ministère des Affaires Etrangères : <http://www.bmaa.gv.at>
- Site Internet du Forum culturel à Istanbul : <http://www.austriakult.org.tr/index.htm>
- Site Internet de l'Institut du Film autrichien : <http://www.filminstitut.at>
- Site Internet de l'orchestre de chambre de la ville de Vienne : <http://www.kammerorchester.com/wko.html>
- Site sur le festival cinématographique Viennale : <http://www.viennale.at>
- Site du Music Information Center Austria : <http://www.mica.at>